

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-huit février à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt et un février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Josselin BOIREAU, Françoise GALLOU, Emilie MESSEGER, Hélène RUMEUR, Patrick LE MERRER, Hervé DERRIEN, Yvon POULIQUEN, Sophie GALLOUEDEC, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Stéphane LOZDOWSKI (pouvoir donné à Solange CREIGNOU), Olivier LE BRAS, Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Jacques POULIQUEN, Monique KERMARC (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Pierre-Antoine DEAL, Thierry BOURGOIN, Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Nicolas LOZAC'H), Jocelyne PROUFF (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Nicolas LOZAC'H, Erwan PIERRE (pouvoir donné à Françoise RAOULT), Jean-Pierre MAZE.

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 18 Votants : 24 Quorum : 18

Emilie MESSEGER a été élue secrétaire de séance.

- Lecture du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2020 par M. Sébastien NORMAND, secrétaire de séance.
- Suite à cette lecture, Mme le Maire indique que la campagne d'élagage dans les secteurs concernés par l'arrivée de la fibre, est achevée.
- Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020 a été adopté à l'unanimité.

Arrivée en cours de séance de MM. Jacques POULIQUEN et Nicolas LOZAC'H.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER ET DES BUDGETS ANNEXES DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC ET DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM200201

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2019 a été réalisée par Mme ABHERVE-GUEGUEN et M. Fabrizio VITRAL-PINTO, receveurs en poste et que les Comptes de Gestion établis par ces derniers sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune, du lotissement communal et du commerce de proximité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion des Receveurs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes du lotissement et du commerce de proximité, des Receveurs pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Arrivée en cours de séance de Mme Jocelyne PROUFF

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, CODE CM200202

Chaque conseiller municipal ayant reçu les documents relatifs au compte administratif, Mme le Maire présente le compte administratif par chapitre, en y apportant des informations complémentaires, faisant ressortir une justesse dans les prévisions du budget 2019.

Le compte administratif rend compte de la vie de la commune, tout au long de l'année, explique Mme le Maire. Il traduit une maîtrise de la section de fonctionnement qui permet à la commune de dégager des marges de fonctionnement destinées à financer les investissements de demain. L'excédent conséquent de fonctionnement est l'illustration de la rigueur mise en œuvre, au quotidien, par les élus mais aussi par les services, dans leur manière de fonctionner.

Par ailleurs, Mme le Maire souligne que l'investissement durant ces six années a représenté un montant de 6,6 millions d'euros. Ces investissements ont permis d'apporter des infrastructures et des services à la population mais ont également permis d'apporter du travail aux entreprises locales. Elle mentionne le rôle significatif des collectivités auprès des entreprises locales, notamment auprès des entreprises du BTP.

Mme Gaëlle ZANEGUY met en exergue les beaux projets menés durant le mandat, pour l'enfance, la jeunesse et espère que ces choix vont perdurer, à l'avenir, afin de répondre aux demandes des familles.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des résultats du compte administratif. Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Madame Françoise RAOULT, adjointe au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2019,

Délibérant sur le compte administratif du budget général 2019 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Madame RAOULT qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2019	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	100 182,37	400 557,10
Résultat reporté	-116 755,88	135 000,00
Résultat cumulé	-16 573,51	535 557,10

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 228 845 €uros et à 127 110 €uros pour les recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Adopte le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM200203

Chaque conseiller municipal ayant reçu les documents relatifs au compte administratif, Mme le Maire présente le compte administratif par chapitre, en y apportant des informations complémentaires, faisant ressortir une gestion des stocks du lotissement, qui se réduit suite aux ventes de lots et subventions perçues par la commune, par le biais de fonds de concours de Morlaix Communauté. En fin d'opération, le budget du lotissement fera apparaître un déficit qui sera comblé par le budget de la commune.

Mme RAOULT précise qu'il reste un lot à la vente et que ce lotissement apporte une offre plus rurale, en termes de lotissements, qui peut attirer une certaine population, en particulier des jeunes primo-accédants. La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des résultats du compte administratif.

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Madame Françoise RAOULT, adjointe au Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu les décisions modificatives prises au cours de l'exercice 2019,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement 2019 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Madame RAOULT qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2019	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-7 260,22	30 417,91
Résultat reporté	-56 979,09	3 012,71
Résultat cumulé	-64 239,31	33 430,62

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM200204

Mme le Maire quitte la séance conformément à la réglementation en vigueur lors des votes des comptes administratifs et transmet la présidence de séance à Madame Françoise RAOULT, adjointe au Maire.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'adoption des résultats du compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Délibérant sur le compte administratif du budget annexe du commerce de proximité 2019 dressé par Madame CREIGNOU en qualité de Maire, sous la présidence de Madame RAOULT qui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel fait ressortir les résultats résumés dans le tableau suivant :

Compte administratif 2019	Investissement
Résultat de l'exercice	-3 392
Résultat reporté	9 506,86
Résultat cumulé	6 114,86

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 27 127 € et à 202 062 € pour les recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Adopte le compte administratif 2019 du budget annexe du commerce de proximité.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE, CODE CM200205

Mme le Maire rappelle que pour la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, l'excédent de fonctionnement 2019 est de 535 557,10 € et le déficit d'investissement 2019 est de 16 573,51 €, représentant un excédent global de 518 983,59 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, approuve l'affectation des résultats de l'année 2019 au Budget Primitif de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 405 557,10 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 130 000 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 16 573,51 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2019	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	405 557,10	
Report du résultat d'investissement au 001	-16 573,51	
Report du résultat de fonctionnement au 002		130 000,00

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, CODE CM200206

Mme le Maire rappelle que pour le budget annexe du lotissement de Gorre Loc l'excédent de fonctionnement 2019 est de 33 430,62 € et le déficit d'investissement est de 64 239,31 €, représentant un déficit global de 30 808,69 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, approuve l'affectation des résultats de l'année 2019 au Budget Primitif de l'année 2020 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous soit 33 430,62 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 64 239,31 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2019	Investissement	Fonctionnement
Report du résultat d'investissement au 001	- 64 239,31	
Report du résultat de fonctionnement au 002		33 430,62

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM200207

Madame le Maire rappelle que l'excédent d'investissement 2019 est de 6 114,86 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention, approuve l'affectation du résultat de l'année 2019 au Budget Primitif de l'année 2020 ainsi qu'il apparait sur le tableau ci-dessous soit 6 114,86 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Affectation des résultats 2019	Investissement
Report du résultat d'investissement au 001	6 114,86 €

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2020, CODE CM 200208

Mme le Maire informe l'assemblée que la taxe d'habitation sur les résidences principales sera définitivement et intégralement supprimée et le dispositif figurant dans la loi de finances permettra de compenser la perte de la part communale de TH sur les résidences principales par un transfert de la part départementale de la TFPB à compter de 2021. Les collectivités perdront ainsi un levier fiscal important avec une perte d'autonomie budgétaire, estime Mme le Maire, en précisant que les services offerts à la population et les réalisations de la commune ont un lien avec l'impôt payé.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal de la commune nouvelle a délibéré en 2017, afin d'appliquer une unification de la fiscalité sur le territoire et notamment une application des taux moyens pondérés calculés par les services de l'Etat et a décidé en 2018 et 2019 un maintien de ces taux.

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, inscrite dans la loi de finances pour 2020, et dans le cas de la commune nouvelle de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le vote du taux de TH en 2020 n'est pas nécessaire. Les taux qui s'appliqueront en 2020 seront ceux en cours d'unification qui s'appliquaient en 2019, soit 17,29 % pour l'ex-commune de Saint-Thégonnec et 16,89 % pour l'ex-commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec.

Mme le Maire propose de reconduire en 2020 les taux de foncier bâti et non bâti, proposition validée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

- Le taux de la taxe sur le foncier bâti est de 21,95 %
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti est de 34,06 %.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL, Code CM 200209

Chaque membre du Conseil Municipal ayant reçu un projet de budget, Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2020 de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, précisant qu'il est établi et voté par chapitre. Cette présentation est complétée par un diaporama faisant apparaître les pourcentages des différents chapitres.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 2 872 000 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 1 258 345 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 680 500
Chapitre 012 : 1 047 000
Chapitre 014 : 4 100
Chapitre 022 : 10 000
Chapitre 65 : 769 550
Chapitre 66 : 30 550
Chapitre 67 : 300
Chapitre 023 : 330 000

Recettes

Chapitre 002 : 130 000
Chapitre 013 : 45 000
Chapitre 70 : 236 527
Chapitre 042 : 25 000
Chapitre 73 : 1 535 210
Chapitre 74 : 823 243
Chapitre 75 : 76 100
Chapitre 76 : 20
Chapitre 77 : 900

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 16 573,51
Chapitre 040 : 25 000
Chapitre 16 : 184 000
Chapitre 20 : 3 250
Chapitre 204 : 115 257
Chapitre 21 : 139 880
Chapitre 23 : 698 927
Chapitre 26 : 70 000
Chapitre 020 : 5 457,49

Recettes

Chapitre 021 : 330 000
Chapitre 10 : 532 001 (dont art 1068 : 405 557,10)
Chapitre 13 : 396 344

Mme le Maire souligne que ce budget, validé par la commission des finances, est un budget prudent et bâti avec rigueur en privilégiant le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, en augmentation, ceci en cohérence avec le compte administratif 2019.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) reste à un bon niveau, tenant compte de la commune nouvelle et du maintien de la population, souligne Mme le Maire.

Mme le Maire met en exergue l'importance de la fiscalité (53 %) dans les recettes de fonctionnement et indique que ces taxes permettent à la commune de proposer des services (restaurant scolaire, CLSH, crèche...) mais aussi de dégager de l'autofinancement qui finance les investissements.

Les principaux investissements de ce budget sont : achèvement des opérations liées au cabinet dentaire et à la salle d'expo, achat de matériel pour les services techniques, achat d'équipement street workout, travaux de toiture de l'église, travaux de voirie, travaux d'aménagement rue des Genêts, travaux d'aménagement du cimetière, travaux d'enfouissement de réseaux ou liés à l'éclairage public.

Le financement de ces investissements se fait sans emprunt mais principalement grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet à la commune de dégager de l'autofinancement et aux subventions obtenues auprès des partenaires financeurs de la collectivité : Etat, Région, Département, Morlaix Communauté.

Mme Emilie MESSAGER fait part de sa déception de ne pas voir d'inscription budgétaire pour les aires de jeux, elle craint la disparition du programme lancé depuis quelques années pour équiper la commune en aires de jeux.

Mme Gaëlle ZANEGUY, adjointe ayant porté ce programme lié aux aires de jeux, indique l'inscription d'un crédit de 20 000 € pour les équipements street workout et préconise de laisser aux prochaines équipes la réflexion pour les aires de jeux dans les lotissements de la commune.

Bien qu'également déçu, M. Josselin BOIREAU fait confiance aux prochains élus pour faire vivre ces programmes d'aires de jeux.

Mme le Maire rappelle qu'un budget s'inscrit dans le cadre d'un arbitrage budgétaire en faisant des choix, tout comme un budget d'une famille.

Pour conclure cette présentation, Mme le Maire précise que ce budget 2020 est prudent, il mesure les efforts des commissions mais aussi des services dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permettent à la commune de garder une forte capacité d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 25 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2020 du budget principal de la commune.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE GORRE LOC, Code CM200210

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2020 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc, précisant qu'il est établi et voté par chapitre.

La commission des finances a émis un avis favorable à cette proposition de budget.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 108 179,31 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 90 227,24 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 43 935

Chapitre 042 : 64 239,31

Chapitre 65 : 5

Recettes

Chapitre 002 : 33 430,62

Chapitre 042 : 25 987,93

Chapitre 70 : 17 251,76

Chapitre 74 : 31 504

Chapitre 75 : 5

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 64 239,31

Chapitre 040 : 25 987,93

Recettes

Chapitre 040 : 64 239,31

Chapitre 16 : 25 987,93

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 25 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2020 du budget annexe du lotissement de Gorre Loc.

La clôture de ce lotissement pourrait être envisagée en 2022, conclut Mme le Maire.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE, Code CM200211

Mme le Maire expose les éléments du projet de budget primitif 2020 du budget annexe du commerce de proximité, sur la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, précisant qu'il est établi et voté par chapitre. Une section de fonctionnement est proposée cette année, illustrant ainsi le fonctionnement du commerce d'ici la fin 2020. En expliquant la section d'investissement, Mme le Maire mentionne l'importance de l'accompagnement des partenaires pour le financement de cette opération : Etat, Département, Morlaix Communauté.

La commission des finances a émis un avis favorable à cette proposition de budget.

Budget de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 1 600 €

Budget d'investissement équilibré en dépenses et recettes à la somme de : 293 375 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : 1 300

Chapitre 022 : 300

Recettes

Chapitre 75 : 1 600

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 : 6 000

Chapitre 21 : 35 000

Chapitre 23 : 252 375

Recettes

Chapitre 001 : 6 114,86

Chapitre 13 : 205 063

Chapitre 16 : 82 197,14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 25 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2020 du budget annexe du commerce de proximité.

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, CODE CM200212

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer aux deux écoles privées de la commune, à savoir l'école du Sacré Cœur sur le territoire de la commune déléguée de SAINT-THEGONNEC et l'école Sainte Jeanne d'Arc sur le territoire de la commune déléguée de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC, une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Mme le Maire indique qu'en application des textes en vigueur concernant le financement des écoles privées, il revient aux écoles privées de solliciter une participation des communes extérieures dont les élèves fréquentent l'école.

Pour cette année scolaire 2019-2020, en fonction de l'avis de la commission des affaires scolaires, Mme le Maire propose le versement d'un forfait de 798,41 € par enfant de la commune, représentant des montants de :

- 89 421,92 € pour 112 élèves scolarisés à l'école du Sacré cœur
- 11 177,74 € pour 14 élèves scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école du Sacré Cœur, Mme le Maire propose le versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 6 500 €, portant à 95 921,92 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Afin de limiter l'effet de l'évolution des effectifs de l'école Sainte Jeanne d'Arc, Mme le Maire propose le versement d'une dotation forfaitaire complémentaire de 15 000 € portant à 26 177,74 € le montant total de la participation aux frais de fonctionnement de l'école. Mme le Maire rappelle qu'un engagement fort avait été acté lors de la fusion des communes, à savoir le soutien de la commune à l'école Ste Jeanne d'Arc, afin de maintenir une présence scolaire à Loc-Eguiner.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Les crédits sont inscrits au BP 2020, au c/6558. Les subventions seront mandatées aux écoles, en deux versements : le premier intervenant en avril et le second en septembre.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE, CODE CM200213

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée selon une procédure adaptée (articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique) ayant pour objet la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation de la voirie communale pour la période 2020-2023 sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. Ce type de marché à bons de commande permet un gain de temps et d'efficacité, dans la gestion des chantiers de voirie, ajoute t-elle.

Ce marché est à bons de commande avec un montant minimum de 50 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT. Ces montants s'entendent par période. Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être reconduit trois fois de la manière suivante :

- 2^{ème} période : 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021
- 3^{ème} période : 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
- 4^{ème} période : 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 20 décembre 2019. Il a été publié au TELEGRAMME et sur le profil d'acheteur e-megalisbretagne, où le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable. La date limite de remise des plis était fixée au 22 janvier 2020 à 12h00. Cinq dossiers ont été retirés et 3 offres ont été déposées.

En conformité avec la convention de mise à disposition signée entre la commune et le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère), les offres ont été analysées par le SDEF conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir :

1 – Le prix de l'offre, noté sur 12 points ;

2 – La valeur technique de l'offre, notée sur 8 points ;

Au regard du rapport d'analyse des offres, et suivant l'avis favorable de la commission MAPA, Mme le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA. Le montant indicatif du marché selon le détail quantitatif estimatif complété par l'entreprise est de 207 988,44 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA et toutes les pièces qui en découlent,
- autorise Mme le Maire à signer les éventuels avenants au marché.

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COMMERCE, CODE CM200214

Suite à l'acquisition par la commune nouvelle en 2016 des locaux du commerce se trouvant à Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec et au projet du candidat retenu pour la reprise du commerce, validé par le Conseil Municipal, celui-ci a décidé de mener des travaux d'aménagement d'un commerce de proximité offrant divers services à la population.

Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER apporte des explications complémentaires sur la procédure, où les critères de sélection des offres étaient au nombre de deux, soit 60 % pour la valeur technique des offres et 40 % pour le prix de l'offre. L'annonce a paru dans un journal d'annonces légales et sur un profil acheteur : 51 entreprises ont téléchargé le Dossier de Consultation des Entreprises et 18 offres ont été déposées sur le profil acheteur.

Les marchés ont été lancés sous la forme adaptée en application des articles L. 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés (MAPA),

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les marchés suivants et de l'autoriser ainsi à signer ces marchés :

<i>Titulaire</i>	<i>LOTS</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Entreprise COBA - MORLAIX</i>	<i>Lot n° 1 : Démolition/gros oeuvre</i>	<i>37 000,00 €</i>
<i>Entreprise SANTE-BOIS - GOUESNOU</i>	<i>Lot n° 2 : Traitement des bois et murs</i>	<i>7 866,00 €</i>
<i>Entreprise LA RENAISSANCE – SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER</i>	<i>Lot n° 3 : Charpente bois</i>	<i>4 546,39 €</i>
<i>Entreprise ALTIERE – SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER</i>	<i>Lot n° 4 : Couverture-zinguerie</i>	<i>3 708,57 €</i>
<i>Entreprise 2PL - PLOUENAN</i>	<i>Lot n° 5 : Menuiseries extérieures</i>	<i>16 501,21 €</i>
<i>Entreprise SEITE - CLEDER</i>	<i>Lot n° 6 : Menuiseries intérieures/Agencement</i>	<i>19 443,80 €</i>
<i>Entreprise SEITE - CLEDER</i>	<i>Lot n° 7 : Plâtrerie/isolation/Plafonds</i>	<i>28 019,91 €</i>
<i>Entreprise SALAUN - GUIPAVAS</i>	<i>Lot n° 8 : Carrelage – Faïence</i>	<i>13 360,00 €</i>
<i>Entreprise PERIOU - PLOUIGNEAU</i>	<i>Lot n° 9 : Peinture - Ravalement</i>	<i>7 410,70 €</i>
<i>Entreprise LE PAGE – PLOUNEOUR-MENEZ</i>	<i>Lot n° 10 : Electricité/Cfo-Cfa/Chauffage/BECs</i>	<i>31 170,43 €</i>
<i>Entreprise KERBAUL – SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER</i>	<i>Lot n° 11 : Plomberie/Ventilation</i>	<i>27 694,39 €</i>

Le montant des offres représente une somme de 196 721,40 € HT pour une estimation à 217 300 € HT.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du commerce proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 1 abstention,

- **Accepte les attributions proposées**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi les marchés publics.**

OBJET : PASSATION D'ACTE MODIFICATIF RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CABINET DENTAIRE, CODE CM200215

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R2194-8,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot unique en application de la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2019 ;

Considérant la nécessité de modification des travaux,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide de conclure l'acte modificatif au marché ci-après détaillé :**

Lot unique	Titulaire	Montant marché HT	Montant acte modificatif HT
Travaux d'aménagement d'un cabinet dentaire	SAS SMB AGENCEMENT	105 251,64 €	4 353,98 €

Acte modificatif n° 1 - montant : + 4 353,98 € HT

Nouveau montant du marché : 109 605,62 € HT

Objet: Travaux complémentaires d'étanchéité et diminution des travaux de revêtements de sols.

Le montant global de cet acte modificatif représente une somme de 4 353,98 € HT, soit un coût global de l'opération de 109 605,62 € HT.

- Autorise Mme le Maire à signer l'acte modificatif considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Mme Sophie GALLOUEDEC demande où en la recherche d'un dentiste. Mme le Maire indique que la commune est en contact avec la faculté dentaire de Brest et a également pris des contacts, par le biais des entreprises spécialisées réalisant les travaux, et garde bon espoir de trouver un dentiste, en lien avec les besoins ressentis au sein de la population. Si tel n'était pas le cas, la commune devrait étudier la possibilité de louer les locaux à une autre profession.

OBJET : PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES RUES LIVIDIC ET DES GENETS, CODE CM200216

A partir d'un diaporama présentant le projet, M. Sébastien NORMAND, adjoint en charge du dossier, a expliqué son déroulement et son aboutissement.

Ce projet avait pour but essentiel de sécuriser les accès à la ZAC de Penn Ar Park, à la nouvelle école, au restaurant scolaire, à la bibliothèque et aux équipements sportifs, ces infrastructures ayant apporté des circulations nouvelles de la population. Les riverains ont été conviés à cinq réunions de présentation et concertation qui ont été très constructives, cette écoute des utilisateurs ayant permis une bonne approche du projet. Le cabinet ING Concept a accompagné la commission tout au long de ce travail.

Ainsi, la rue Lividic deviendra à sens unique montant et réservée aux riverains, limitée à une vitesse de 30 km/h, avec des aménagements spécifiques du côté de l'EHPAD, en particulier des passages PMR. Les riverains ont également fait part de leurs difficultés de stationnement : un parking, ouvert à tous, sera donc réalisé à l'angle de la rue de Lividic et de la rue de la Cordelière..

Dans le but de réduire la vitesse dans la rue des Genêts et de sécuriser les circulations piétonnes, des aménagements seront prévus avec la création de cheminements doux et de pistes cyclables, notamment pour se rendre à l'aire de jeux nouvellement créée, et rejoindre les installations sportives, les écoles, la bibliothèque et le pôle enfance.

La commission propose donc de réaliser ce projet ambitieux, estimé à 680 000 € HT, enfouissement de réseaux compris, en trois phases :

* 1^{ère} phase : enfouissement des réseaux rue des Genêts et voirie de cette rue, en partie basse

* 2^{nde} phase : aménagement rue des Genêts

* 3^{ème} phase : enfouissement des réseaux, rue Lividic et aménagement rue jusqu'au carrefour.

M. NORMAND ajoute également que des arbres seront plantés et qu'une attention particulière sera apportée aux trottoirs, afin de faciliter l'entretien de ceux-ci.

A travers ce projet, M. Josselin BOIREAU se félicite de la démarche entreprise ayant permis de rencontrer les citoyens, du développement de l'espace consacré au vélo et à la marche à pied, permettant de réduire les gaz à effets de serre et surtout de la sécurité apportée aux enfants dans leurs déplacements.

Mme le Maire conclut cette présentation en soulignant l'importance des subventions obtenues : DSIL pour un montant de 130 000 € et DETR pour un montant de 95 000 €, auxquelles il convient d'ajouter les participations du SDEF pour les enfouissements de réseaux. Ces aides qui permettent de réduire le coût final pour la commune, ont été obtenues sur la base de programmes de cheminements doux, de la sécurité des utilisateurs et aussi dans l'esprit de réduction de la place de la voiture.

Mme le Maire remercie la commission qui a bien travaillé sur ce projet.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL, CODE CM200217

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajourner ce point. En effet, suite à la réception d'une vingtaine de candidatures, six d'entre elles ont été sélectionnées pour un premier entretien le 26 février. Deux candidats sont retenus pour un second entretien début mars.

En conséquence, selon le profil et le grade de la personne retenue, le Conseil Municipal aura à délibérer, ultérieurement, sur le tableau des emplois.

Accord unanime du Conseil Municipal.

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SIMIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE D'INFORMATIQUE DU FINISTERE), CODE CM200218

Par délibération CM190709 du Conseil Municipal du 4 juillet 2019, la commune a confié au SIMIF l'organisation d'une consultation en vue de souscrire, aux meilleures conditions, un marché correspondant à ses besoins en prestations informatiques dédiées aux activités de la commune, à des prix attractifs.

Après étude de l'offre faite par JVS en date du 15 novembre 2019, le Comité syndical, lors de sa réunion du 16 décembre 2019, a décidé d'approuver l'attribution du marché de maintenance à JVS Mairistem. La notification a été adressée le 17 décembre. Cette offre a pris effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Dans un souci d'actualisation des documents formalisant le partenariat de la collectivité avec le SIMIF, il est proposé de signer un contrat d'adhésion (*qui ne modifie en rien les termes actuels de nos relations*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- * DONNE pouvoir à Mme le Maire de signer l'actualisation du contrat d'adhésion avec le SIMIF.
-

OBJET : ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES, CODE CM200219

Des documents relatifs à la composition des bureaux de votes et aux tableaux des permanences des assesseurs ont été remis, sur table, aux membres du Conseil Municipal, pour le premier tour des élections municipales, à savoir le 15 mars 2020. En cas de second tour, d'autres tableaux seront programmés.

Ces tableaux sont sensiblement identiques à ceux des élections européennes.

Après avoir rappelé l'obligation légale revenant aux membres du Conseil Municipal jusqu'à la fin du mandat, Mme le Maire demande à chacun de prendre en considération ces tableaux ou de signaler à Mme BERTHOU, DGS, l' élu remplaçant lors d'un créneau, pour le 6 mars au plus tard.

20 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission enfance, jeunesse:

- Dans le cadre de l'évolution de la DSP de Ti Ar Bleizig, des rencontres ont eu lieu ou auront lieu en avril, mai et juin afin de faciliter la transition pour les équipes entre Babilou et People and Baby.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Réunion à venir afin de définir un petit règlement d'utilisation de la salle d'exposition, qui ouvrira début avril, suite à de nombreuses demandes reçues en mairie

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle :

- Pas de réunion

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture :

- Pas de réunion

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Présentation lors de cette séance des aménagements des rues des Genêts et Lividic

Projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur Longue Durée)

- Réunions de l'association « droit à l'emploi », d'une CLE (Commission Locale de l'Emploi) et des équipes du projet
- Présentation du dossier devant la CUP du Pays de Morlaix ayant permis d'obtenir une subvention de 100 000 € de la Région
- Rencontre avec la Fondation ARKEA, intéressée par le projet
- Dossier de subvention déposé au Conseil Départemental du Finistère
- Poursuite des rencontres des entreprises, des habitants
- Liste obtenue de Pôle Emploi des habitants privés d'emploi
- Demande auprès du Centre départemental d'action sociale de la liste des bénéficiaires du RSA
- Poursuite des permanences des bénévoles le jeudi, au local, situé face à la mairie
- Organisation par les bénévoles d'ateliers ouverts au public pour montrer les compétences des personnes privées d'emploi
- Pas de recrutement de service civique possible
- Reconnaissance par l'Etat du bien fondé du projet, devant aboutir à une nouvelle loi dont les périmètres ne sont pas encore connus
- Remerciements adressés aux bénévoles pour le travail conséquent mené.

Aménagement de la salle d'exposition

- Travaux réceptionnés

Aménagement du commerce

- Remerciements aux bénévoles qui grâce à leurs travaux de démolition et de piquage des murs, ont permis de faire des économies financières.

21 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente ROUDAUT – Bien situé 43, rue de Paris
- Vente BEZIAUD/CHEVALIER – Bien situé 6, rue Max Jacob
- Vente GUEGUEN – Bien situé 26, Avenue de Ker Izella
- Vente ARMORIQUE HABITAT – Bien situé 25, Cité Bel Air
- Vente Consorts SALAUN/FILY – Bien situé Cité Bel Air
- Vente Indivision LE SAINT – Bien situé 8, rue du calvaire

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

Ce dernier Conseil Municipal étant le dernier de la mandature, Mme le Maire a tenu à remercier l'ensemble des élus pour leur présence assidue, leur travail intense tout au long de ce mandat. Au cours de ces six années, la commune a investi à hauteur de 6,6 Millions d'euros, preuves du bon travail des commissions et de l'ensemble des services. La réussite de ces investissements a été possible grâce au travail du Conseil Municipal en lien avec les équipes municipales, précise t-elle.

En 2014, il n'avait pas été envisagé de fusion et celle-ci a vu le jour grâce notamment aux opportunités offertes par la loi Nôtre de créer une commune nouvelle, traduisant des habitudes de travail entre les deux collectivités depuis plusieurs années. Ainsi, en 2016, des engagements avaient été pris et présentés à la population avec la revitalisation du second pôle urbain, la création de la commune nouvelle et la poursuite des projets entamés en début de mandat. Cela a été possible grâce à la présence intensive lors des réunions du Conseil Municipal qui s'est réuni à 13 reprises la première année de la fusion, puis entre 10 et 11 fois par an, les années suivantes.

Mme le Maire remercie les élus pour leurs engagements, et associe également les services qui ont aussi traduit cet engagement municipal, dans leur quotidien.

Elle conclut en souhaitant une bonne continuation aux personnes qui ont choisi de ne pas se représenter et remercie à nouveau, l'ensemble de l'assemblée et le fera également pour les membres du CCAS.

Cette déclaration a été suivie d'applaudissements chaleureux.

Clôture de la séance à 20 h 45.

Affiché le 5 mars 2020

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	